

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°58-2020-103

NIÈVRE

PUBLIÉ LE 9 OCTOBRE 2020

# Sommaire

# Préfecture de la Nièvre

58-2020-10-09-002 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Torres BRHM par	
intérim (2 pages)	Page 3
58-2020-10-09-004 - CHORUS DT SH 8 signé (4 pages)	Page 6
58-2020-10-09-008 - Immobil Adm SH8 signé (2 pages)	Page 11
58-2020-10-09-003 - SG Chorus formulaire SH 13 signé (8 pages)	Page 14
58-2020-10-09-006 - SG SH 6 signé (2 pages)	Page 23
58-2020-10-09-005 - SP CH CH SH 7 signé (6 pages)	Page 26
58-2020-10-09-007 - SP Cosne et Clamecy SH7 signé (6 pages)	Page 33

58-2020-10-09-002

# Arrêté portant délégation de signature à Mme Torres BRHM par intérim

Arrêté portant délégation de signature à Mme Torres, Cheffe du bureau des ressources humaines et des moyens par intérim

# Direction du pilotage interministériel



Liberté Égalité Fraternité

Affaire suivie par Anne-Françoise TISSIER Pôle d'animation interministérielle et mutations économiques Tél:03 86 60 72 06 mél:anne-françoise.tissier@nievre.gouv.fr BRHM SH 4

## ARRÊTÉ

portant délégation de signature à Mme Martine TORRES, Cheffe du bureau des ressources humaines et des moyens par intérim

> La Préfète de la Nièvre, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par les décrets de 2010 relatifs aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de Mme Sylvie HOUSPIC en qualité de préfète de la Nièvre ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 16 avril 2020 portant organigramme de la préfecture de la Nièvre;

VU les décisions préfectorales portant affectation des directeurs, chefs de service, chefs de pôle, chefs de bureau, chargés de mission et agents de la Préfecture ;

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture.

## ARRÊTE

# ARTICLE 1:30

Délégation de signature est conférée à **Mme Martine TORRES**, cheffe du bureau des ressources humaines et des moyens par intérim, à l'effet de signer :

- les contrats d'un montant inférieur à 500,00 € ;
- les correspondances usuelles ;
- les pièces de gestion courante du personnel ;
- les copies certifiées conformes à l'original de tous les actes administratifs relevant du domaine de compétence du bureau ;
- les pièces comptables et autres relevant du budget de la Préfecture et entrant dans les attributions du bureau et les actes relevant du responsable d'unité opérationnelle et du valideur CHORUS (expressions de besoins et synthèses) dans l'outil CHORUS ;
- les bons de commandes relatifs à la fourniture de prestations de billetterie et de réservation hôtelière pour les agents de la préfecture et des sous-préfectures en déplacement, dans le cadre du marché passé par le ministère de l'Intérieur ;

1

Préfecture de la Nièvre Tél. 03 86 60 70 80

- les pièces comptables se rapportant aux fonds mis à disposition du service départemental d'action sociale par le ministère de l'Intérieur.
- les commandes de fournitures et de matériels courants pour l'ensemble des services de la Préfecture d'un montant inférieur à 500,00 €.

## ARTICLE 2:

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine TORRES, délégation de signature est conférée à :

- → Mme Jocelyne MALLEMONT, Adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines et des moyens, en charge de la section moyens, à l'effet de signer :
- les correspondances usuelles ;
- les copies certifiées conformes à l'original de tous les actes administratifs relevant du domaine de compétence de la section ;
- les pièces comptables et autres relevant du budget de la Préfecture et entrant dans les attributions de la section et les actes relevant du responsable d'unité opérationnelle et du valideur CHORUS (expressions de besoins et synthèses) dans l'outil CHORUS ;
- les bons de commandes relatifs à la fourniture de prestations de billetterie et de réservation hôtelière pour les agents de la préfecture et des sous-préfectures en déplacement, dans le cadre du marché passé par le ministère de l'Intérieur ;
- les commandes de fournitures et de matériels courants pour l'ensemble des services de la Préfecture d'un montant inférieur à 150,00 €.

#### ARTICLE 3:

Cet arrêté prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture et abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions qui lui sont contraires.

#### ARTICLE 4:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé via l'application « télérecours citoyens », accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

# ARTICLE 5:

La Secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre, la cheffe du bureau des ressources humaines et des moyens par intérim ainsi que l'adjointe à la cheffe de bureau sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le La Préfète, - 9 OCT. 2020

Sylvie HOUSPIC

58-2020-10-09-004

# CHORUS DT SH 8 signé

Arrêté portant délégation de signature dans l'application CHORUS DT

# Direction du pilotage interministériel



Liberté Égalité Fraternité

Affaire suivie par Anne-Françoise TISSIER Pôle d'animation interministérielle et mutations économiques Tél :03 86 60 72 06 mél :anne-francoise.tissier@nievre.gouv.fr CHORUS DT SH 8

# **ARRÊTÉ**

portant délégation de signature pour la validation des ordres de mission, états de frais, et relevés d'opérations pour les frais de mission et de formation dans l'application CHORUS DT

La Préfète de la Nièvre, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'État, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

**VU** le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de Mme Sylvie HOUSPIC en qualité de préfète de la Nièvre ;

VU le décret du 12 juillet 2019 portant nomination de M. Laurent VIGNAUD en qualité de sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy ;

VU le décret du 18 février 2020 portant nomination de Mme Blandine GEORJON en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Nièvre ;

VU le décret du 6 octobre 2020 portant nomination de M. Grégoire PIERRE-DESSAUX en qualité de sous-préfet de Château-Chinon ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 16 avril 2020 portant modification de l'organigramme de la Préfecture de la Nièvre;

VU les décisions préfectorales portant affectation des directeurs, chefs de service, chefs de pôle, chefs de bureau, chargés de mission, et agents de la Préfecture ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la Préfecture,

Préfecture de la Nièvre Tél. 03 86 60 70 80

# ARRÊTE

## Article 1:

Délégation de signature est donnée aux agents mentionnés dans le tableau ci-après, à l'effet de valider les ordres de mission, les états de frais, et les relevés d'opération dans l'application Chorus DT concernant les frais de mission et de formation, dans le périmètre respectif indiqué sur le tableau ci-joint.

# Article 2:

Cet arrêté prend effet à compter de sa parution au recueil des aces administratifs et abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions qui lui sont contraires.

# Article 3:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé via l'application « télérecours citoyens », accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

## Article 4:

La secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre et tous les agents visés à l'article 1 du présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le

- 9 OCT. 2020

Sylvie HOUSPIC

Préfecture de la Nièvre Tél. 03 86 60 70 80

ANNEXE à l'arrêté portant délégation de signature pour la validation des ordres de mission, états de frais et relevés d'opérations pour les frais de mission et de formation dans l'application CHORUS DT

Supérieur hiérarchique et service d'affectation du bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire(s) de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Validation des ordres de mission et des états de frais dans chorus DT
Secrétariat de Mme la Préfète			No.
Mme Sylvie HOUSPIC, préfète de la Nièvre	Mme Sylvie BONHOMME	M. Olivier GAUDRY	Validation des ordres de mission et des états de frais de Mme la préfête
Secrétariat de Mme la Secrétaire Générale	nérale	THE PARTY OF THE P	TORONO TO THE PROPERTY OF THE
Mme Blandine GEORJON, secrétaire générale	Mme Brigitte BRAUNER	Mme Sylvie BONHOMME M. Olivier GAUDRY	Validation des ordres de mission et des états de frais de Mme la secrétaire générale
Secrétariat de M. le Directeur des services du Cabinel	rvices du Cabinet		
M. Christophe COUSIN directeur des services du cabinet	M. Olivier GAUDRY	Mme Sylvie BONHOMME	Validation des ordres de mission et des états de frais de M. le directeur des services du cabinet
Secrétariat de M Sous-Préfet de Château-Chinon	âteau-Chinon		11000
M. Grégoire PIERRE-DESSAUX sous-préfet de Château-Chinon	Mme Brigitte MEUNIER	Mme Marion GODARD	Validation des ordres de mission et des états de frais de M sous-préfet de Château-Chinon
Secrétariat du Sous-Préfet de Cosne-Cours-sur-Loire	-Cours-sur-Loire		
M. Laurent VIGNAUD, sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy	Mme Christelle MILLET	M. Emmanuel COLAS	Validation des ordres de mission et des états de frais de M. le sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et de Clamecy
			THE PARK.

Supérieur hiérarchique et service d'affectation du bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire (s) de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Validation réglementaire et budgétaire des ordres de mission et des états de frais dans chorus DT
Bureau des Ressources Humaines et des Moyens	nes et des Moyens (BRHM)		
Mme Blandine GEORJON, secrétaire générale	Mme Jocelyne MALLEMONT, adjointe à la cheffe du BRHM	Mme Martine TORRES cheffe du BRHM par intérim	<ul> <li>Validation réglementaire et budgétaire des ordres de mission, des états de frais</li> <li>Validation du relevé d'opérations pour mise en paiement</li> <li>Dotation des enveloppes de moyens</li> </ul>
Mme Blandine GEORJON, secrétaire générale	Mme Christine BAPTISTA, référente Chorus DT	Mme Nathalie GAUDRY, référente Chorus DT	<ul> <li>Validation réglementaire et budgétaire des ordres de mission, des états de frais</li> <li>Validation du relevé d'opérations pour mise en paiement</li> </ul>
Mme Blandine GEORJON, secrétaire générale	Mme Nathalie GAUDRY, référente Chorus DT	Mme Christine BAPTISTA, référente Chorus DT	<ul> <li>Validation réglementaire et budgétaire des ordres de mission, des états de frais</li> <li>Validation du relevé d'opérations pour mise en paiement</li> </ul>

58-2020-10-09-008

# Immobil Adm SH8 signé

Arrêté portant délégation de signature pour l'immobilisation et la mise en fourrière d'un véhicule

# Direction du pilotage interministériel



Liberté Égalité Fraternité

Affaire suivie par Anne-Françoise TISSIER Pôle d'animation interministérielle et mutations économiques Tél :03 86 60 72 06 mél :anne-francoise.tissier@nievre.gouv.fr Immobil-Admi SH 8

# ARRÊTÉ

portant délégation de signature pour l'immobilisation et la mise en fourrière d'un véhicule.

La Préfète de la Nièvre, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de la route, notamment son article L325-1-2;

VU la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 et notamment son article 84 qui attribue au préfet un pouvoir d'immobilisation et de mise en fourrière des véhicules au titre des pouvoirs de police administrative qui lui sont conférés ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 45 ;

VU le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de Mme Sylvie HOUSPIC en qualité de préfète de la Nièvre ;

VU le décret du 12 juillet 2019 portant nomination de M. Laurent VIGNAUD en qualité de sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy ;

VU le décret du 18 février 2020 portant nomination de Mme Blandine GEORJON en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Nièvre ;

VU le décret du 6 octobre 2020 portant nomination de M. Gregoire PIERRE-DESSAUX en qualité de sous-préfet de Château-Chinon ;

VU la note d'affectations du 31 août 2020 nommant M. Christophe COUSIN en qualité de directeur des services de cabinet ;

SUR proposition de la Secrétaire générale de la Préfecture ;

Préfecture de la Nièvre Tél. 03 86 60 70 80

# ARRÊTE

## Article 1:

Délégation de signature est conférée à **Mme Blandine GEORJON** secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre, à l'effet de signer tous actes, décisions et arrêtés relatifs à l'immobilisation et à la mise en fourrière d'un véhicule dans les conditions prévues par l'article L325-1-2 du code de la route.

#### Article 2:

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Blandine GEORJON**, secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre, cette délégation de signature sera exercée par **M. Christophe COUSIN**, directeur des services du cabinet.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de **Mme Blandine GEORJON**, secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre et de **M. Christophe COUSIN**, directeur des services du cabinet, cette délégation de signature sera exercée par **M. Laurent VIGNAUD**, sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et de Clamecy.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Mme Blandine GEORJON, secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre, de M. Christophe COUSIN, directeur des services du cabinet et de M. Laurent VIGNAUD, sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy, cette délégation de signature sera exercée par M. Grégoire PIERRE-DESSAUX, sous-préfet de Château-Chinon.

# Article 3:

Lors des permanences, cette délégation de signature sera exercée par le fonctionnaire qui en assure le service.

## Article 4:

Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

## Article 5:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé via l'application « télérecours citoyens », accessible par le site internet : <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.

# Article 6:

La secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre, le sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et Clamecy, le sous-préfet de Château-Chinon ainsi que le directeur des services du Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le - 9 OCT. 2020

La Préfète,

SvIvie HOUSPIC

58-2020-10-09-003

# SG Chorus formulaire SH 13 signé

Arrêté portant délégation de signature dans l'outil CHORUS FORMULAIRE sur les BOPs

# Direction du pilotage interministériel



Liberté Égalité Fraternité

Affaire suivie par Anne-Françoise TISSIER Pôle d'animation interministérielle et mutations économiques Tél :03 86 60 72 06 mél :anne-francoise.tissier@nievre.gouv.fr SG CHORUS FORMULAIRE SH 13

# ARRÊTÉ

portant délégation de signature pour l'exécution des dépenses, la saisie des demandes d'achat et la constatation des services faits dans l'outil CHORUS FORMULAIRE sur les BOPs 111-112-119-122-128-129-142-161-207-216-232-349 354-754-843 et CAS 723.

La Préfète de la Nièvre, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'État, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

**VU** le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de Mme Sylvie HOUSPIC en qualité de préfète de la Nièvre ;

VU le décret du 12 juillet 2019 portant nomination de M. Laurent VIGNAUD en qualité de sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et de Clamecy ;

VU le décret du 18 février 2020 portant nomination de Mme Blandine GEORJON en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Nièvre ;

VU le décret du 6 octobre 2020 portant nomination de M. Grégoire PIERRE-DESSAUX en qualité de sous-préfet de Château-Chinon ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 16 avril 2020 portant modification de l'organigramme de la Préfecture de la Nièvre;

VU les décisions préfectorales portant affectation des directeurs, chefs de service, chefs de pôle, chefs de bureau, chargés de mission et agents de la préfecture ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre :

Préfecture de la Nièvre Tél. 03 86 60 70 80 Courriel : courrier@nievre.pref.gouv.fr

## ARRÊTE

# Article 1:

Délégation de signature est donnée aux membres du corps préfectoral et aux agents mentionnés dans le tableau ci-après pour l'exécution des dépenses, la saisie des demandes d'achat et la constatation des services faits dans l'outil CHORUS FORMULAIRE au titre des BOPs 111-112-119-122-128-129-142-161-207-216-232-349 354-754-843 et CAS 723.

## Article 2:

Cet arrêté prend effet à compter de sa parution au recueil des actes administratifs et abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

## Article 3:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé via l'application « télérecours citoyens », accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

## Article 4:

La secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre et tous les agents visés à l'article 1 du présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le

La Préfète,

- 9 OCT. 2020

Sylvie HOUSPIC

Préfecture de la Nièvre Tél. 03 86 60 70 80

# - 1/5 -

ANNEXE à l'arrêté portant délégation de signature pour l'exécution des dépenses, la saisie des demandes d'achat et la constatation des services faits dans l'outil CHORUS FORMULAIRE

Objet de la délégation	Bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Saisie des dépenses achats (DA) et constatation des services faits (SF)
Centres Prescripteurs Résidences			
Résidence de la Préfète			
Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)	Mme Sylvie HOUSPIC, préfète de la Nièvre		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Nathalie GAUDRY ou Mme Christine BAPTISTA
Résidence de la Secrétaire Générale			
Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)	Mme Blandine GEORJON, secrétaire générale		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Nathalie GAUDRY
	The state of the s	TO THE PROPERTY OF THE PROPERT	
Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence <à 5 000 €)	M. Christophe COUSIN directeur des services du cabinet		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Nathalie GAUDRY ou Mme Christine BAPTISTA
Résidence de la Sous-Préfecture de Château-Chinon	inon	7.70(2)(2)(1)	7000001
Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)	M. Grégoire PIERRE-DESSAUX sous-préfet de Château-Chinon		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Marion GODARD
Résidence de la Sous-Préfecture de Clamecy		***************************************	THE RESERVE OF THE PROPERTY OF
Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)	M. Laurent VIGNAUD, sous-préfet de Cosne-Cours-Sur- Loire et Clamecy		Saisie des DA et constatation des SF par M. Emmanuel COLAS, Mme Christelle MILLET ou Mme Christine
Résidence de la Sous-Préfecture de Cosne-sur-Loire	oire		TOTAL CONTRACTOR AND
Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence)	M. Laurent VIGNAUD, sous-préfet de Cosne-Cours-Sur- Loire et Clamecy		Saisie des DA et constatation des SF par M. Emmanuel COLAS ou Mme Christelle MILLET

Objet de la délégation	Bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Saisie des dépenses achats (DA) et constatation des services faits (SF)
Bureau des Ressources Humaines et des Moyens (BRHM)	des Moyens (BRHM)		
Toutes décisions de dépenses	Mme Blandine GEORJON secrétaire générale		Saisie des DA et constatation des SF
Décisions de dépenses < à 500 €	Mme Martine TORRES cheffe du BRHM par intérim		par Mme Nathalie GAUDRY, Mme Christine BAPTISTA, Mme Jocelyne MALLEMONT
Décisions de dépenses < à 150 €	Mme Jocelyne MALLEMONT, adjointe	- L	ou Mme Catherine CARVALHO
Service Interministériel Départementa	Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication (SIDSIC)	nunication (SIDSIC)	
Toutes décisions de dépenses	Mme Blandine GEORJON secrétaire générale		Saisie des DA et constatation des SF
Décisions de dépenses < à 150 €	M. Pascal DECLAS, chef du SIDSIC	M. Franck GERVAIS	par M. Pascal DECLAS ou M. Franck GERVAIS
Direction du Pilotage Interinistériel (DIPIM)	JRIM)		
Pôle animation interministérielle et mutations économiques (PAIME,	utations économiques (PAIME)		
Toutes décisions de dépenses	Mme Blandine GEORJON secrétaire générale		
Décisions de dépenses < à 1 500 €	M. Fabrice GERARD, directeur DIPIM		Saisie des DA et constatation des SH par Mme Anne-Francoise TISSIER
Décisions de dépenses < à 150 €	Mme Anne-Françoise TISSIER, cheffe de pôle		•
Pôle investissement et cohésion des territoires (PICT)	territoires (PICT)		
Toutes décisions de dépenses	Mme Blandine GEORJON secrétaire générale		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Delphine MASSON
Décisions de dépenses < à 1 500 €	M. Fabrice GERARD, directeur DIPIM	James	ou M. Patrick DOUBLOT ou M. Pierre
Décisions de dépenses < à 150 €	Mme Chantal GUILLIEN, cheffe de pôle	Mme Deborah MARKOVIC, adjointe	((

Objet de la délégation	Bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Saisie des dépenses achats (DA) et constatation des services faits (SF)
Services du Cabinet			
Bureau de la communication et de la représentation de l'Etat	représentation de l'Etat		
Toutes décisions de dépenses	Mme Blandine GEORJON, secrétaire générale		
Décisions de dépenses < à 5 000 €	M. Christophe COUSIN, directeur des services du cabinet		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Jocelyne GANTOIS ou Mme Sandra MATHIAS
Décisions de dépenses < à 150 €	Mme Catherine JEAUNET, cheffe du bureau de la communication et de la représentation		
Garage		Trimpleto.	
Toutes décisions de dépenses	Mme Blandine GEORJON secrétaire générale		
Décisions de dépenses < à 5 000 €	M. Christophe COUSIN, directeur des services du cabinet		Salsie des DA et constatation des SH par Mme Christine BAPTISTA ou Mme Nathalie GAUDRY
Décisions de dépenses < à 150 €	M. Luc GIANESELLI, chef du garage		
Bureau des sécurités		The state of the s	
Toutes décisions de dépenses	Mme Blandine GEORJON secrétaire générale	THE PARTY OF THE P	
Décisions de dépenses < à 5 000 €	M. Christophe COUSIN directeur des services du cabinet		Saisie des DA et constatation des SF par Mme Christine BAPTISTA ou Mme Nathalie GAUDRY
Décisions de dépenses < à 500 €	Mme Anne-Marie AUBERT, cheffe du bureau des sécurités		

Objet de la délégation	Bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Saisie des dépenses achats (DA) et constatations des services faits (SF)
Direction de la réglementation et des collectivités locales (DRCL)	s collectivités locales (DRCL)		
Bureau des collectivités locales, des élections, des associations et des activités réglementées	élections, des associations et des a	ctivités réglementées	The state of the s
Toutes décisions de dépenses	Mme Blandine GEORJON secrétaire générale		
Décisions de dépenses < à 150 €	Mme Danielle PIERI, directrice de la DRCL	- M. Alain CREUZET, chef du bureau des collectivités locales, des élections, des associations et des activités réglementées, - M. Marc CHAMPAGNAT, adjoint, ou - Mme Marie-Madeleine PARAY, responsable du pôle élections et activités réglementées,	Saisie des DA et constatation des SF par - M. Alain CREUZET, - M. Marc CHAMPAGNAT - Mme Marie-Madeleine PARAY
Dotations et avances aux collectivités	Mme Blandine GEORJON, secrétaire générale		Saisie des DA en masse et constatation des SF par Mme Nicole GRAILLOT ou Mme Florence HILAIRE
Centre d'expertise et de ressources des titres CNI-passeports (CERT)	es titres CNI-passeports (CERT)		
Toutes décisions de dépenses	Mme Blandine GEORJON secrétaire générale		Saisie des DA par Mme Laurence
Décisions de dépenses < à 150 €	Mme Danielle PIERI, directrice de la DRCL		DOLOGIA OR MILION DE COLLEGAM O
Bureau de l'immigration et de l'intégration	ation		
Toutes décisions de dépenses	Mme Blandine GEORJON, secrétaire générale		
Décisions de dépenses ≪ à 150 €	Mme Danielle PIERI, directrice de la DRCL	M. Fabrice SAUVEGRAIN, chef du bureau de l'immigration et de l'intégration Mme Annie BONNEFOY, adjointe	Saisie des DA et constatation des SF par Mme Annie BONNEFOY, ou M. Fabrice SAUVEGRAIN

Objet de la délégation	Bénéficiaire de la délégation	Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Saisie des dépenses achats (DA) et constatations des services faits (SF)
Services administratifs de la sous-préfecture de Château-Chinon	éfecture de Château-Chinon		
Toutes décisions de dépenses et de recettes	M. Grégoire PIERRE-DESSAUX sous-préfet de Château-Chinon	Mme Marion GODARD, Secrétaire générale de la sous-	Saisie des DA et constatation des SF
Pièces de liquidation des dépenses	_	préfecture de Château-Chinon	Ime Marion GODARD
Services administratifs de la sous-préfecture de Clamecy	éfecture de Clamecy		
Toutes décisions de dépenses et de recettes	M. Laurent VIGNAUD, sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire	nuel COLAS,	Saisie des DA et constatation des SF
Pièces de liquidation des dépenses	et Clamecy	secretaire general des sous-prefectures de Cosne-Cours-sur-Loire et de Clamecy	par Mme Christelle MILLET,  Mme Christine MAQUET ou M. Emmanuel  COLAS
Services administratifs de la sous-préfecture de Cosne-sur-Loire	éfecture de Cosne-sur-Loire		
Toutes décisions de dépenses et de recettes	M. Laurent VIGNAUD, sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire	M. Emmanuel COLAS,	Saisie des DA et constatation des SF
Pièces de liquidation des dépenses	et Clamecy	de Cosne-Cours-Sur-Loire et de ou Mme Christelle MILLET  Clamecy	par M. Emmanuel COLAS ou Mme Christelle MILLET

Préfecture de la Nièvre - 58-2020-10-09-003 - SG Chorus formulaire SH 13 signé

58-2020-10-09-006

SG SH 6 signé

Arrêté portant délégation de signature à Mme la Secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre

# Direction du pilotage interministériel



Liberté Égalité Fraternité

Affaire suivie par Anne-Françoise TISSIER Pôle d'animation interministérielle et mutations économiques Tél :03 86 60 72 06 mél :anne-francoise.tissier@nievre.gouv.fr SG SH6

# ARRÊTÉ

portant délégation de signature à Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Nièvre

> La Préfète de la Nièvre, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de Mme Sylvie HOUSPIC en qualité de préfète de la Nièvre ;

VU le décret du 12 juillet 2019 portant nomination de M. Laurent VIGNAUD en qualité de sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy ;

VU le décret du 18 février 2020 portant nomination de Mme Blandine GEORJON, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Nièvre ;

VU le décret du 6 octobre 2020 portant nomination de M. Grégoire PIERRE-DESSAUX en qualité de sous-préfet de Château-Chinon ;

SUR proposition de Mme la Secrétaire générale de la Préfecture,

## ARRÊTE

# Article 1:

Délégation de signature est conférée à **Mme Blandine GEORJON**, secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'État dans le département, ainsi que tous recours juridictionnels, mémoires et documents se rapportant à la saisine des juridictions judiciaires en matière de rétention administrative, à l'exception :

- des actes pour lesquels une délégation a été conférée à un chef de service de l'État dans le département ;
- des déclinatoires de compétence et des arrêtés de conflit ;
- des réquisitions du comptable ;
- des mesures générales concernant la défense nationale et la défense interne du territoire ;
- des réquisitions des forces armées ;
- des correspondances aux parlementaires ;
- des arrêtés de délégation de signature ;
- des évaluations des directeurs et chefs de service de l'État.

Préfecture de la Nièvre Tél. 03 86 60 70 80

## Article 2:

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Sylvie HOUSPIC**, préfète de la Nièvre, **Mme Blandine GEORJON**, secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre, assurera la suppléance de la Préfète. Dans ce contexte, elle pourra signer l'ensemble des actes relevant des matières pour lesquelles un chef de service déconcentré a recu délégation de signature de la Préfète.

#### Article 3:

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Blandine GEORJON**, secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre, les pouvoirs et fonctions de secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre seront exercés par **M. Laurent VIGNAUD**, sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy.

Pendant la période d'absence ou d'empêchement, **M. Laurent VIGNAUD**, sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy exercera, outre les attributions conférées par les lois et règlements aux secrétaires généraux de préfecture, la délégation définie à l'article 1 du présent arrêté établi au profit de **Mme Blandine GEORJON**.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Blandine GEORJON**, secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre et de **M. Laurent VIGNAUD**, sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy les pouvoirs et fonctions de secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre seront exercés par **M. Grégoire PIERRE-DESSAUX** sous-préfet de Château-Chinon.

Pendant ladite période d'absence ou d'empêchement, M. Grégoire PIERRE-DESSAUX exercera, outre les attributions conférées par les lois et règlements aux secrétaires généraux de Préfecture, la délégation définie à l'article 1 du présent arrêté établi au profit de Mme Blandine GEORJON.

## Article 4:

Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

#### Article 5:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé via l'application « télérecours citoyens », accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

# Article 6:

La Secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre, le Sous-Préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et Clamecy et le Sous-Préfet de Château-Chinon sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le - 9 0CT. 2020

La Préfète,

Sylvie HOUSPIC

58-2020-10-09-005

SP CH CH SH 7 signé

Arrêté portant délégation de signature à M. Grégoire PIERRE-DESSAUX, sous-préfet de Château-Chinon



Liberté Égalité Fraternité

Affaire suivie par Anne-Françoise TISSIER Pôle d'animation interministérielle et mutations économiques Tél :03 86 60 72 06 mél :anne-francoise.tissier@nievre.gouv.fr SP CH CH SH 7

> A R R Ê T É portant délégation de signature à M. Grégoire PIERRE-DESSAUX Sous-Préfet de CHATEAU-CHINON

La Préfète de la Nièvre, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de Mme Sylvie HOUSPIC en qualité de préfète de la Nièvre ;

VU le décret du 12 juillet 2019 portant nomination de M. Laurent VIGNAUD en qualité de sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et Clamecy ;

VU le décret du 18 février 2020 portant nomination de Mme Blandine GEORJON en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Nièvre ;

VU le décret du 6 octobre 2020 portant nomination de M. Grégoire PIERRE-DESSAUX en qualité de sous-préfet de Château-Chinon ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 16 avril 2020 portant organigramme de la Préfecture de la Nièvre ;

VU les décisions préfectorales portant affectation des secrétaires généraux de sous-préfecture ;

VU la note d'affectation du 31 août 2020 :

SUR proposition de la Secrétaire générale de la Préfecture,

## ARRÊTE

# ARTICLE 1:

Délégation de signature est conférée à **M. Grégoire PIERRE DESSAUX**, Sous-Préfet de Château-Chinon, pour assurer, sous l'autorité de la Préfète, l'administration préfectorale en ce qui concerne les matières énumérées ciaprès :

Préfecture de la Nièvre Tél. 03 86 60 70 80

Courriel: courrier@nievre.pref.gouv.fr

# > COMPETENCE D'ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-CHINON :

# . POLICE GÉNÉRALE :

- \* octroi de l'assistance de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion,
- \* autorisations de poursuites par voie de vente.
- \* protocoles d'accord de prévention des expulsions locatives,
- \* autorisations de fermeture tardive de débits de boissons,
- \* fermetures administratives d'une durée inférieure à 3 mois, prononcées à l'encontre des débits de boissons,
- \* délivrance des cartes d'identité des maires et adjoints,
- \* récépissés de déclarations de revendeurs d'objets mobiliers,
- \* attestations de délivrance initiale du permis de chasser.
- \* agréments de gardes particuliers,
- \* reconnaissance de l'aptitude technique des gardes particuliers,
- \* opérations funéraires :
  - autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain.
  - habilitations dans le domaine funéraire (loi n° 93-23 du 8 janvier 1993).
  - inhumations et crémations hors délais.
  - inhumations sur propriétés privées.
- \* réglementation de la publicité par panneaux, affichages et enseignes, notamment :
- constitution de groupes de travail intéressant une commune ou un groupement de communes de l'arrondissement en vue de délimiter les zones de publicité autorisée, restreinte ou élargie,
- mise en œuvre des sanctions administratives au lieu et place du maire si ce dernier n'a pas engagé de procédure.
- \* signature de tous les actes concernant la commission de sécurité d'arrondissement,
- \* convocation des commissions médicales des permis de conduire.

# . ADMINISTRATION LOCALE:

- \* délivrance des reçus de dépôt et des récépissés définitifs des déclarations de candidatures, déposées à la sous-préfecture de Château-Chinon, dans le cadre des élections municipales,
- \* acceptation de démission des adjoints aux maires de l'arrondissement,
- dans le cadre du contrôle de la légalité des actes des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics locaux : tout acte ou correspondance relatif au contrôle administratif des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics locaux à l'exclusion du déféré devant le tribunal administratif et de la saisine de la chambre régionale des comptes,
- substitution au maire dans les cas prévus par les art. L 2122-34 et L2215-1 du code général des collectivités territoriales.
- \* associations syndicales autorisées :
- arrêtés portant constitution et dissolution d'associations syndicales autorisées,
- approbation des marchés de travaux,
- contrôle des budgets et comptes et, le cas échéant, règlement des budgets.
- \* arrêtés portant création de la commission syndicale prévue aux articles L 5222-1 du code général des collectivités territoriales (biens et droits indivis entre plusieurs communes de l'arrondissement),
- \* convocation des électeurs pour désigner la commission syndicale en application de l'article L 2411 du code général des collectivités territoriales (commission syndicale de section de communes).
- création de syndicats intercommunaux et de communautés de communes ne comprenant que des communes de l'arrondissement et modification des conditions de fonctionnement de ces syndicats et communautés.
- \* désignation, au sein des comités des caisses des écoles des communes, des personnes dont le choix est laissé à l'appréciation de la Préfète,
- \* nomination des membres des commissions de contrôle des communes de l'arrondissement lors de l'établissement des listes électorales.
- \* vente et changement d'usage de bien d'une section de commune : convocation des électeurs (art. L 2411-16 du code général des collectivités territoriales),
- enquêtes administratives en vue de modifier les limites territoriales des communes ou d'instituer une commission syndicale si le projet concerne le détachement d'une section de commune ou d'une partie du territoire d'une commune.

- \* vente et changement d'usage de bien d'une section de commune : convocation des électeurs (art. L 2411-16 du code général des collectivités territoriales),
- \* arrêtés de paiement du fonds de compensation de la TVA ainsi que les ordres de paiement établis à l'appui de ceux-ci,
- \* délivrance d'accusés de réception de dossier complet pour la DETR,
- \* réorganisation foncière, remembrement rural et réglementation du reboisement :
- tous arrêtés sauf ceux portant affectation d'autorisation de programme et d'engagement de dépenses,
- \* bons de commande, contrats, conventions et marchés n'excédant pas le seuil de passation des marchés publics des crédits de la sous-préfecture de Château-Chinon,
- \* pièces de liquidation des dépenses des crédits relevant de la sous-préfecture de Château-Chinon,
- \* gestion courante du personnel (ordres de mission, autorisations exceptionnelles d'utilisation du véhicule personnel, attestations de déplacements...),
- \* récépissés de déclarations d'associations,
- \* signature de toutes les conventions concernant la télétransmission des documents des collectivités par l'intermédiaire du logiciel ACTES.
- \* attestations de dépôt de dossiers au titre du FNADT.
- \* arrêtés autorisant l'utilisation d'embarcations de pêche à moteur électrique sur le lac de Chaumeçon.

#### **➤ COMPETENCE DEPARTEMENTALE:**

- \* autorisations de manifestations sportives (cyclistes, pédestres, sur rollers, hippiques...), qu'elles se déroulent dans ou en dehors des limites du département.
- \* récépissés de déclarations de randonnées ou défilés organisés sur la voie publique lorsqu'ils se déroulent dans ou en dehors des limites du département.
- \* autorisations de manifestations aériennes,
- \* dérogations de survol par des aéronefs pilotés ou télé-pilotés,
- \* autorisations de manifestations de boxe,
- \* autorisations de création d'aérodromes, d'hélisurfaces, hélistations, plates-formes ULM,
- \* déclaration de lâcher de lanternes ou de ballons.

## **ARTICLE 2**:

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Grégoire PIERRE DESSAUX délégation de signature est conférée à Mme Marion GODARD, Secrétaire générale de la Sous-Préfecture, pour les matières suivantes :

# > COMPETENCE D'ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-CHINON :

# . POLICE GÉNÉRALE :

- \* autorisations de fermeture tardive de débits de boissons.
- \* récépissés de déclarations de revendeurs d'objets mobiliers,
- \* convocation des commissions médicales des permis de conduire,
- \* attestations de délivrance initiale du permis de chasser,
- \* agréments de gardes particuliers,
- \* reconnaissance de l'aptitude technique des gardes particuliers.
- \* opérations funéraires :
  - autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain.
  - habilitations dans le domaine funéraire (loi n° 93-23 du 8 janvier 1993),
  - inhumations et crémations hors délais,
  - inhumations sur propriétés privées,
- \* signature de tous les actes concernant la commission de sécurité d'arrondissement.

## . ADMINISTRATION LOCALE :

- \* délivrance des reçus de dépôt et des récépissés définitifs des déclarations de candidatures, déposées à la sous-préfecture de Château-Chinon, dans le cadre des élections municipales,
- \* délivrance d'accusés de réception de dossier complet pour la DETR,
- \* attestations de dépôt de dossiers au titre du FNADT.
- \* récépissés de déclarations d'associations.

## ARTICLE 3:

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Grégoire PIERRE-DESSAUX et de Mme Marion GODARD, délégation de signature est conférée à Mme Brigitte MEUNIER, pour les matières énumérées à l'article 2, à l'exception des matières suivantes :

## > COMPETENCE D'ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-CHINON:

## . POLICE GÉNÉRALE :

- \* autorisations de fermeture tardive de débits de boissons.
- \* agréments de gardes particuliers,
- \* reconnaissance de l'aptitude technique des gardes particuliers,
- \* opérations funéraires :
  - autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain,
  - habilitations dans le domaine funéraire (loi n° 93-23 du 8 janvier 1993),
- \* signature de tous les actes concernant la commission de sécurité d'arrondissement, hors convocations.

## . ADMINISTRATION LOCALE:

\* délivrance des reçus de dépôt et des récépissés définitifs des déclarations de candidatures, déposées à la sous-préfecture de Château-Chinon, dans le cadre des élections municipales,

#### ARTICLE 4:

En cas d'absence ou d'empêchement de M, Grégoire PIERRE-DESSAUX Sous-Préfet de Château-Chinon, sa suppléance sera assurée par Mme Blandine GEORJON Secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre. Celle-ci exercera les compétences qui se rattachent à la fonction de sous-préfet de Château-Chinon et bénéficiera des délégations de signature correspondantes, définies par le présent arrêté.

## ARTICLE 5:

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Grégoire PIERRE-DESSAUX Sous-Préfet de Château-Chinon, et de Mme Blandine GEORJON Secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre, M. Laurent VIGNAUD Sous-Préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et Clamecy exercera les compétences qui se rattachent à la fonction de Sous-Préfet de Château-Chinon et bénéficiera des délégations de signature correspondantes, définies par le présent arrêté.

## ARTICLE 6:

Lors des permanences que **M. Grégoire PIERRE-DESSAUX** est amené à assurer périodiquement au niveau départemental, délégation de signature lui est accordée à l'effet de prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence, ainsi que tous recours juridictionnels, mémoires et documents se rapportant à la saisine des juridictions judiciaires en matière de rétention administrative, à l'exception :

- des décisions de déférer au juge administratif les actes des autorités décentralisées ;
- des déclinatoires de compétence et des arrêtés de conflit ;
- des réquisitions prononcées en vertu de la loi modifiée du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la Nation en temps de guerre.

# ARTICLE 7:

Cet arrêté prend effet à compter de sa parution au recueil des actes administratifs et abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

# ARTICLE 8:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé via l'application « télérecours citoyens », accessible par le site internet : <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.

# ARTICLE 9:

La Secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre, le Sous-Préfet de Château-Chinon et le Sous-Préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et Clamecy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 2 9 La Préfète,

- 9 OCT. 2020

Sylvie HOUSPIC

58-2020-10-09-007

# SP Cosne et Clamecy SH7 signé

Arrêté portant délégation de signature à M. Laurent Vignaud sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy



Liberté Égalité Fraternité

Affaire suivie par Anne-Françoise TISSIER Pôle d'animation interministérielle et mutations économiques Tél :03 86 60 72 06 mél :anne-francoise.tissier@nievre.gouv.fr SP Cosne /Clamecy SH 7

## ARRÊTÉ

portant délégation de signature à M. Laurent VIGNAUD, Sous-préfet des arrondissements de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy

> La Préfète de la Nièvre, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de Mme Sylvie HOUSPIC en qualité de préfète de la Nièvre ;

VU le décret du 12 juillet 2019 portant nomination de M. Laurent VIGNAUD en qualité de sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy ;

**VU** le décret du 18 février 2020 portant nomination de **Mme Blandine GEORJON**, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Nièvre ;

VU le décret du 6 octobre 2020 portant nomination de M. Grégoire PIERRE-DESSAUX en qualité de sous-préfet de Château-Chinon ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 16 avril 2020 portant organigramme de la Préfecture de la Nièvre ;

VU les décisions préfectorales portant affectation des secrétaires généraux de sous-préfecture ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Nièvre,

## ARRÊTE

# ARTICLE 1:

Délégation de signature est conférée à M. Laurent VIGNAUD, sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy, pour assurer, sous l'autorité de la Préfète et dans la limite des arrondissements de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy, l'administration préfectorale en ce qui concerne les matières énumérées ci-après :

Préfecture de la Nièvre Tél. 03 86 60 70 80

# I – Arrondissements de COSNE-COURS-SUR-LOIRE et CLAMECY :

## **POLICE GÉNÉRALE:**

- \* octroi de l'assistance de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion,
- \* autorisations de poursuites par voie de vente,
- \* protocoles d'accord de prévention des expulsions locatives.
- \* autorisations de fermeture tardive de débits de boissons,
- \* fermetures administratives d'une durée inférieure à 3 mois, prononcées à l'encontre des débits de boissons,
- \* délivrance des cartes d'identité des maires et adjoints.
- \* récépissés de déclarations de revendeurs d'objets mobiliers,
- \* convocations des commissions médicales des permis de conduire des arrondissements,
- \* attestation de délivrance initiale de permis de chasser.
- \* agréments de gardes particuliers,
- \* reconnaissance de l'aptitude technique des gardes particuliers,
- \* opérations funéraires :
  - autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain,
  - habilitations dans le domaine funéraire (loi n° 93-23 du 8 janvier 1993),
  - inhumations et crémations hors délais.
  - inhumations sur propriétés privées.
- \* réglementation de la publicité par panneaux, affichages et enseignes, notamment :
- constitution de groupes de travail intéressant une commune ou un groupement de communes des arrondissements en vue de délimiter les zones de publicité autorisée, restreinte ou élargie,
- mise en œuvre des sanctions administratives au lieu et place du maire si ce dernier n'a pas engagé de procédure,
- \* signature de tous les actes concernant la commission de sécurité d'arrondissement,
- \* signature des conventions entre l'État et les polices municipales de l'arrondissement,

# **ADMINISTRATION LOCALE:**

- \* délivrance des reçus de dépôt et des récépissés définitifs des déclarations de candidatures, déposées à la sous-préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire et Clamecy, dans le cadre des élections municipales,
- \* acceptation de démissions des adjoints aux maires des arrondissements de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy,
- \* dans le cadre du contrôle de la légalité des actes des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics locaux : tout acte ou correspondance relatifs au contrôle administratif des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics locaux à l'exclusion du déféré devant le tribunal administratif et de la saisine de la chambre régionale des comptes ;
- \* substitution au maire dans les cas prévus par les art. L 2122-34 et L2215-1 du code général des collectivités territoriales.
- \* associations syndicales autorisées :
  - arrêtés portant constitution et dissolution d'associations syndicales autorisées,
  - approbation des marchés de travaux,
  - contrôle des budgets et comptes et, le cas échéant, règlement des budgets.
- \* arrêtés portant création de la commission syndicale prévue aux articles L 5222-1 du code général des collectivités territoriales (biens et droits indivis entre plusieurs communes des arrondissements).
- \* convocation des électeurs pour désigner la commission syndicale en application de l'article L 2411 du code général des collectivités territoriales (commission syndicale de section de communes),
- \* création de syndicats intercommunaux et de communautés de communes ne comprenant que des communes de l'arrondissement et modification des conditions de fonctionnement de ces syndicats et communautés,
- \* signature de toutes les conventions concernant la télétransmission des documents des collectivités par l'intermédiaire du logiciel ACTES.
- \* désignation, au sein des comités des caisses des écoles des communes, des personnes dont le choix est laissé à l'appréciation de la Préfète,
- \* nomination des membres des commissions de contrôle des communes des arrondissements lors de l'établissement des listes électorales,

- \* vente et changement d'usage de bien d'une section de commune : convocation des électeurs (art. L 2411-16 du code général des collectivités territoriales),
- \* enquêtes administratives en vue de modifier les limites territoriales des communes ou d'instituer une commission syndicale si le projet concerne le détachement d'une section de commune ou d'une partie du territoire d'une commune,
- \* arrêtés de paiement du fonds de compensation de la TVA ainsi que les ordres de paiement établis à l'appui de ceux-ci,
- \* attestations de dépôt de dossiers au titre du FNADT,
- \* délivrance d'accusés de réception de dossier complet pour la DETR,
- \* réorganisation foncière, remembrement rural et réglementation du reboisement :
  - tous arrêtés sauf ceux portant affectation d'autorisation de programme et d'engagement de dépenses.
- \* bons de commande, contrats, conventions et marchés n'excédant pas le seuil de passation des marchés publics des crédits des sous-préfectures de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy,
- \* pièces de liquidation des dépenses des crédits relevant des sous-préfectures de Cosne-Cours-sur-Loire et Clamecv.
- \* gestion courante du personnel (ordres de mission, autorisations exceptionnelles d'utilisation du véhicule personnel, attestations de déplacements...),
- \* récépissés de déclarations d'associations.

## II - Arrondissement de NEVERS

\* arrêtés de paiement du fonds de compensation de la TVA ainsi que les ordres de paiement établis à l'appui de ceux-ci.

## ARTICLE 2:

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Laurent VIGNAUD**, sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et Clamecy, délégation de signature est consentie à **M. Emmanuel COLAS**, secrétaire général des sous-préfectures de Cosne-Cours-sur-Loire et de Clamecy pour les matières suivantes :

# POLICE GÉNÉRALE:

- \* autorisations de fermeture tardive de débits de boissons,
- \* récépissés de déclarations de revendeurs d'objets mobiliers,
- \* convocations des commissions médicales des permis de conduire des arrondissements de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy.
- \* attestations de délivrance initiale du permis de chasser,
- \* agréments de gardes particuliers,
- \* reconnaissance de l'aptitude technique des gardes particuliers,
- \* opérations funéraires :
- autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain,
- habilitations dans le domaine funéraire (loi n° 93-23 du 8 janvier 1993),
- inhumations et crémations hors délais,
- inhumations sur propriétés privées.
- \* signature de tous les actes concernant la commission de sécurité des arrondissements de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy.

# **ADMINISTRATION LOCALE:**

- \* délivrance des reçus de dépôt et des récépissés définitifs des déclarations de candidatures, déposées auprès des sous-préfectures de Cosne-Cours-sur-Loire et Clamecy, dans le cadre des élections municipales,
- \* délivrance d'accusés de réception de dossier complet pour la DETR,
- \* attestations de dépôt de dossiers au titre du FNADT,
- \* pièces de liquidation des dépenses des crédits relevant des sous-préfectures de Cosne-Cours-sur-Loire et Clamecy
- \* récépissés de déclarations d'associations

## **ARTICLE 3**:

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Laurent VIGNAUD sous-préfet et de M. Emmanuel COLAS, secrétaire général des sous-préfectures de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy, délégation de signature est conférée à Mme Claudie KUBICA, pour les matières énumérées à l'article 2 pour l'arrondissement de Cosne-Cours-Sur-Loire.

## ARTICLE 4:

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Laurent VIGNAUD, de M. Emmanuel COLAS, et de Mme Claudie KUBICA, délégation de signature est conférée à Mme Annie DI POL, pour les matières énumérées à l'article 2 pour l'arrondissement de Cosne-Cours-Sur-Loire.

# **ARTICLE 5:**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent VIGNAUD, sous-préfet et de M. Emmanuel COLAS, secrétaire général des sous-préfectures de Cosne-Cours-Sur-Loire et de Clamecy, Mme Christine MAQUET, adjointe en sous-préfecture de Clamecy, sera chargée de signer toutes les correspondances usuelles n'emportant pas décision pour l'arrondissement de Clamecy.

## ARTICLE 6:

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent VIGNAUD sa suppléance sera assurée par Mme Blandine GEORJON, secrétaire générale de la préfecture de la Nièvre. Celle-ci exercera les compétences qui se rattachent aux fonctions de Sous-Préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et Clamecy et bénéficiera des délégations de signature correspondantes, définies par le présent arrêté.

## ARTICLE 7:

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Laurent VIGNAUD et de Mme Blandine GEORJON, M. Grégoire PIERRE-DESSAUX sous-préfet de Château-Chinon exercera les compétences qui se rattachent aux fonctions de sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy et bénéficiera des délégations de signature correspondantes définies par le présent arrêté.

# **ARTICLE 8:**

Lors des permanences que **M.** Laurent VIGNAUD est amené à assurer périodiquement au niveau départemental, délégation de signature lui est accordée à l'effet de prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence, ainsi que tous recours juridictionnels, mémoires et documents se rapportant à la saisine des juridictions judiciaires en matière de rétention administrative, à l'exception :

- des décisions de déférer au juge administratif les actes des autorités décentralisés ;
- des déclinatoires de compétences et des arrêtés de conflit :
- des réquisitions prononcées en vertu de la loi modifiée du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la Nation en temps de guerre.

# ARTICLE 9:

Cet arrêté prend effet à compter de sa parution au recueil des actes administratifs et abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

# Article 10:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé via l'application « télérecours citoyens », accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

# ARTICLE 11:

La secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre, le sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et Clamecy, le sous-préfet de Château-Chinon et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le La Préfète, - 9 OCT. 2020

Sylvie HOUSPIC